

Berthet Liogier Caulfuty

urbanistes - ingénieurs VRD - géomètres-experts
paysagistes - environnementalistes
experts en économie immobilière et foncière
CRÉATEURS DE LIBERTÉ, DEPUIS 1956



DEPARTEMENT DE L'AIN - COMMUNE DE BENY

LOTISSEMENT « Le Petit Grillet »

PERMIS D'AMENAGER

PROGRAMME DES TRAVAUX

Pièce : PA 8-1

19B-0313

Janvier 2020

Modifié le 04 Juin 2020

I. GENERALITES

L'ensemble des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité et téléphone, sera amené par le lotisseur jusqu'en limite des lots. Le raccordement des constructions à ces divers réseaux sera obligatoire.

Les dépenses d'exécution des travaux de raccordement intérieur, et toutes taxes de branchement ou de raccordement aux différents réseaux, seront à la charge exclusive des acquéreurs des lots.

II. CONSTRUCTIONS DES OUVRAGES A REALISER

Les ouvrages à réaliser comprennent :

- 1/ Voirie
- 2/ Assainissement
 - 2-1 Evacuation des eaux pluviales
 - 2-2 Evacuation des eaux usées
- 3/ Alimentation en eau potable
- 4/ Alimentation en énergie électrique
- 5/ Eclairage
- 6/ Téléphone / fibre optique
- 7/ Espaces verts – Plantations

1/ Voirie

Le terrain est desservi au Nord par la Route du Moulin à Marmont.

L'ensemble des lots seront desservis par la voirie intérieure à réaliser. Aucun accès direct sur la Route du Moulin à Marmont.

La forme de la voie épousera le terrain naturel.

La chaussée et les parties piétonnes longeant la voie seront en enrobés noirs et silico-calcaires.

Les caractéristiques techniques de la voirie figurent au plan des travaux d'équipement et profils en travers types (pièces PA8-2 et PA8-3).

Afin de faciliter la cohabitation entre les différents types de circulation, l'opération a pris en compte les points suivants :

- la voirie sera aménagée en enrobés sans recourir à l'emploi de matériaux meubles.
- les cheminements piétonniers bordant la chaussée procurent une largeur confortable de circulation (1m50) et seront dépourvus de tout obstacle.
Ils seront en enrobés silico-calcaires ;
- les candélabres seront implantés en fond de trottoir ou dans les espaces engazonnés, afin de ne pas constituer d'obstacles au cheminement;

2/ Assainissement

2-1 Evacuation des eaux pluviales :

Le schéma du réseau figure au plan des travaux d'aménagement.

Le fossé existant le long de la Route du Moulin à Marmont évacuera les eaux pluviales de l'opération vers un bief situé dans les terrains agricoles en aval du lotissement qui se jette dans la rivière « Le Sevron ».

Après aménagement, les eaux pluviales auront pour origine :

- les eaux issues des lots et des constructions à bâtir ;
- les eaux de ruissellement de la voirie et des espaces communs.

Les mesures hydrauliques compensatoires seront réalisées afin de limiter l'impact du lotissement sur les réseaux existants, conformément à la note de calcul jointe en annexe au présent document.

Les canalisations principales seront en tuyaux ciment vibré haute pression, type à collet, série 135 A ou en PEHD annelé, type CR8, débit équivalent.

Le branchement des lots, en tuyau PVC de 160 mm de diamètre sera amené jusqu'à un regard en attente en limite de lots, en éléments préfabriqués PVC DN 315 mm, avec couronnement béton et tampon fonte carré articulé, avec marquage "EP", de classe 250.

La canalisation du branchement sera prolongée 1 mètre à l'intérieur du lot, après le regard de branchement. Son extrémité sera obturée par un bouchon étanche.

Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par des grilles.

L'ensemble des regards de visite, de diamètre intérieur minimum de 1000 mm, sera réalisé en éléments préfabriqués ou coulés sur place.

L'ensemble des regards sera recouvert d'un tampon fonte, série lourde, modèle TP rond, de diamètre 600 mm pour chaussée.

2-2 Evacuation des eaux usées :

Le schéma du réseau figure au plan des travaux d'aménagement.

Le collecteur présent dans l'Allée du Sevron, constituera l'exutoire des eaux usées.

Les canalisations gravitaires principales seront de diamètre 200 mm.

Elles seront en fonte série Assainissement, conforme à la norme EN 598, à revêtement intérieur en ciment alumineux et à joints caoutchouc type standard, ou en grès vernissé à joints doubles anneaux ou à lèvres, de série normale ou renforcée, conforme aux normes NFP 16.321, 16.422 ou EN 295.

L'ensemble des regards de visite, de diamètre intérieur minimum de 1000 mm, sera réalisé en éléments préfabriqués ou coulés sur place.

Les lots seront raccordés au nouveau réseau par des branchements individuels en tuyaux PVC série CR8 de diamètre 160 mm, en tuyaux de 3 mètres de longueur. Ceux-ci seront amenés jusqu'à un regard en attente en limite des lots en éléments préfabriqués PVC DN 315 mm avec couronnement béton et tampon fonte hydraulique rond et articulé, avec marquage "EU", de classe 250.

La canalisation du branchement sera prolongée 1 mètre à l'intérieur du lot après le regard de branchement. Son extrémité sera obturée par un bouchon étanche.

L'ensemble du réseau sera étanche ; il fera l'objet d'une inspection télévisée et d'un essai d'étanchéité avant réception.

3/ Eau potable – Défense incendie

Le lotissement sera alimenté en eau potable par une conduite créée à partir du réseau existant dans l'emprise de la Route du Moulin à Marmont.

Chaque lot libre sera alimenté depuis la canalisation principale, à partir d'une bouche à clé placée sur celle-ci et par un tuyau PEHD 25 mm amené jusqu'à un regard de comptage placé en limite du lot.

La défense incendie sera assurée par un poteau existant dans l'emprise de la Grande Rue pour les lots 6, 7 et par un nouveau poteau installé à l'intersection de la Grande Rue et de la Route du Moulin à Marmont pour les lots 1 à 5 et 8 à 13.

4/ Alimentation en énergie électrique

Le lotissement sera alimenté en électricité depuis les réseaux existants dans l'emprise de la Route du Moulin à Marmont.

Les socles et coffrets de comptage seront placés en limite de parcelle.

Les travaux seront réalisés en accord et suivant les normes d'ENEDIS.

5/ Eclairage

Le réseau d'éclairage sera alimenté depuis le réseau existant dans l'emprise de la Route du Moulin à Marmont.

Le plan des travaux d'équipement figure la position des 6 candélabres projetés.

Les types de candélabres et de lampes seront définis ultérieurement par la commune.

6/ Téléphone / fibre optique

Pour la desserte téléphonique, un réseau de fourreaux avec chambres de tirage et gaines de raccordements pour l'ensemble des lots, sera exécuté en souterrain depuis le réseau existant dans l'emprise de la Route du Moulin à Marmont.

Le réseau sera dimensionné afin d'accueillir la fibre optique.

Le réseau principal sera constitué de 4 fourreaux en PVC de diamètre 42/45 mm.

Les branchements particuliers seront constitués de 2 fourreaux en PVC de diamètre 42/45 mm.

Le réseau sera réalisé en accord et suivant les normes d'Orange et du SIEA pour la fibre optique.

7/ Espaces verts - Plantations

Le plan des travaux d'équipement figure l'ensemble des espaces communs de l'opération.

L'espace commun n° 1, situé au Nord du projet, sera ouvert sur la Route du Moulin à Marmont et il comportera un cheminement piétonnier.

L'espace commun n° 2 intégrera une haie arbustive existante.

L'espace commun n° 3, situé au Sud du projet, comportera un cheminement piétonnier en matériaux concassés fins sablés, qui sera aménagé en bordure de la haie arbustive existante.

L'espace commun n° 4, situé à l'Ouest du projet, comportera une noue engazonnée.

L'ensemble des espaces communs seront engazonnés et plantés de 4 arbres à hautes tiges d'essences locales. Ils seront aménagés en matériaux perméables et resteront accessibles à tous publics.